

Petar Bojanić*

L'idée de contre-institution¹ Saint-Simon avec Jacques Derrida

« L'Europe est dans un état violent, tous le savent, tous le disent. »²

Mon but va consister à rendre compte de ce titre et de ce sous-titre explicatif. Je m'intéresse à l'origine de l'idée de contre-institution, et plus que tout, je voudrais montrer qu'il y a une sorte d'opposition ou de résistance à l'institution ou aux institutions qui ont trait à l'Europe et à la justice.

Je n'ai rien trouvé de plus éclairant sur la contre-institution que plusieurs textes et fragments de Saint-Simon et de Jacques Derrida. Mon intention est donc de thématiser ce que Derrida n'a pas thématisé lui-même et je m'attèle donc à une tâche ardue à sa place. Dans le même mouvement, je voudrais lier la contre-institution à l'institutionnalisation de l'Europe. La question fondamentale que je pose « comment peut-on institutionnaliser l'Europe ? » (en d'autres termes, comment l'Europe se construit-elle ?) sous-entend quelques protocoles qui ont à voir avec la déconstruction, terme si souvent associé à Derrida. Premièrement, l'Europe provient d'institutions déjà existantes, tels les Etats souverains qui ont été intégrés à « l'espace européen » depuis très longtemps. Cela fait de l'Europe une construction institutionnelle ou administrative qui est en réalité une contre-institution en cela qu'elle existe simultanément et en parallèle à d'autres institutions tout en leur résistant en même temps.

Deuxièmement, et inversement au premier point, l'Europe vient d'un espace qui semble extra-institutionnel ou pré-institutionnel ou pas-encore-institutionnel. Précisément, cet espace d'où vient la résistance aux institutions déjà en place (aux institutions des Etats souverains, mais pas seulement) doit finalement être institutionnalisé en tant qu'Europe grâce à ces deux opérations, la résistance

¹ Traduit de l'anglais par Laure Barillas, Agrégée de philosophie, doctorante à l'Ecole normale supérieure de Paris.

² Claude Henry de Saint-Simon, « De la réorganisation de la société européenne », (1814), in *L'Europe ? L'Europe*, ed. P. Ory, Omnibus, Paris 1998, p. 23.

* Institut de Philosophie et de Théorie Sociale, Université de Belgrade

et l'institutionnalisation, qui se préoccupent de la justice et de l'hospitalité. La justice est une opération contre-institutionnelle : les institutions produisent de la résistance parce qu'elles sont souvent si injustes et inhospitalières qu'elles ne peuvent pas être détruites, mais qui ne peuvent être limitées et régulées que par l'existence d'une autre (contre) institution parallèle. En d'autres mots, elles ne peuvent être déconstruites. Plus avant, cette contre-institutionnalisation peut être un processus difficile et à long terme. La justice, d'un autre côté, est très lente et inatteignable. Enfin, la contre-institution doit être différente de toutes les formes d'association et de coopération, comme par exemple une corporation, des organisations non gouvernementales ou sans but lucratif ou des organisations du commerce international – la production d'égalité et de justice serait certainement la mesure et la condition de cette distinction.

Pourtant, « la justice [elle-même] est indéconstructible ». C'est ce que Derrida soutient lorsqu'il écrit :

La justice est indéconstructible, mais il faut la penser en déconstruction, dans un au-delà du droit qui est excès, disjointure, dislocation.³

Il y a plusieurs façons de lire cette phrase complexe (une rapide vérification confirmera que « indéconstructible » et « disjointure » n'existent pas dans le dictionnaire) en utilisant différents protocoles chers à Derrida. D'une façon ou d'une autre, tous ces protocoles sont des formes de résistance (résistance qui n'est pas résistance, mais toujours résistance) et font référence au mot « contre » parce que la déconstruction implique la résistance et le fait de résister, mais aussi le réel, le réalisme. Quand, par exemple, il parle de la norme et de la normativité (comme c'est le cas dans deux textes, brefs et ultérieurs, « La norme et son suspens » et « La norme doit manquer »), Derrida insiste sur ce qui précède la norme (le droit, la loi), ou si vous préférez sur « une orientation sans boussole et avant institution ».

A la fin de l'un de ses derniers textes, Derrida évoque en ces mots la quatrième de couverture de *La faculté de juger* édité par Lyotard :

³ Jacques Derrida, *Spectres de Marx*, Galilée, Paris 1993, p. 55.

Le juge doit [...] juger sans règle préétablie, et son jugement peut faire jurisprudence. Cette « prudence » est la vertu de se bien guider sans boussole. Avant l'institution.⁴

« L'Europe est dans un état violent, tous le savent, tous le disent. »

Il y a deux cents ans, à la suite du Congrès de Vienne, Claude-Henri de Saint-Simon annonce la reconstruction des institutions et imagine une nouvelle Europe. Sa tâche est de proposer une description plus précise de l'origine de l'état violent dans lequel se trouvent les institutions contemporaines⁵, fait qui occupe tous les esprits et toutes les discussions. Il pense que les liens politiques et sociaux entre les peuples doivent être renforcés, en d'autres termes, qu'à toute réunion de peuples comme à toute réunion d'hommes, il faut des institutions communes. En effet, Saint-Simon poursuit, c'est l'organisation qui est nécessaire : hors de là, tout se décide par la force. Ici l'Europe, plus que toute autre, est le nom de certaines institutions nouvelles (ou institutions communes, organisation) qui assurent la pérennité des liens politiques et sociaux, mettant ainsi fin au règne de la force et de la violence.

Mon but dans cet article est de lire ensemble certains textes de Saint-Simon et de Derrida dans un effort pour thématiser ce que sont ces nouvelles institutions ou cette nouvelle institution censées remplacer les anciennes. Le concept de contre-institution, utilisé, il me semble, en premier par Saint-Simon, et mentionné par Derrida dans de nombreux textes ou entretiens, doit être directement synonyme de nouvelle institution ou Europe, alors que les anciennes institutions pourraient être liées aux institutions souveraines fermées des États souverains. « Contre-institution » et « Europe comme contre-institution », comme le sug-

⁴ Jacques Derrida, « Le modèle philosophique d'une 'contre-institution' », *SIECLE. Colloque de Cerisy*, Paris, L'IMEC, 2005, p. 260. Je voudrais évoquer deux interprétations possibles de la phrase « La justice est indéconstructible ». La première est proposée par Alain Badiou qui écrit, au sujet de Derrida : « Seule la justice est indéconstructible, elle qui ne se réduit à aucune Loi ni à aucun Droit, et c'est d'ailleurs elle qui permet toute déconstruction » (A. Badiou, *Le petit panthéon portatif*, La fabrique, Paris, 2008, p. 123). La seconde interprétation est la suivante : je suggère de lire la phrase exactement telle qu'elle se présente : le processus de déconstruction de la justice est sans fin, sans début ni fin, mais toujours en train de se faire. La justice est déconstruction.

⁵ *Ibid.*, « [...] mais cet état, quel est-il ? d'où vient-il ? a-t-il toujours duré ? est-il possible qu'il cesse ? Ces questions sont encore sans réponse. »

gère le titre de cet article, impliquent un certain nombre de tâches, et certaines d'entre elles apparaissent d'entrée de jeu comme étant hors de la portée de ce texte. Tout d'abord, je m'intéresse à la possibilité de différencier la « contre-institution » de l'institution, c'est-à-dire qu'est-ce qui va « contre » une institution, est-ce que cela à avoir avec une défiance, une opposition ou une résistance à l'institution ou aux institutions. Mais encore, quelle dimension et quel statut l'insistance de Saint-Simon et Derrida sur les institutions ou les contre-institutions a-t-elle eu égard au fameux institutionnalisme français, de Saint-Just à Gilles Deleuze et Alain Badiou, en passant par Hauriou et Renard ?

Ensuite, certains des plus importants concepts et buts de la philosophie de Derrida (et, on le verra en dernière analyse, même dans le raisonnement et les propositions de Saint-Simon) se font jour en lien avec le *contre*. Ce *contre* fait directement référence à l'institution puisque son but est d'ouvrir et de révéler, sous-entendant le nouveau, le encore à venir, etc. L'Europe et la démocratie peuvent seulement être conçues comme un ajout aux institutions des Etats souverains, et en tant que contre et opposées aux institutions qui sont toujours, d'une façon ou d'une autre, fermées et statiques.

Si l'institution est fondamentalement distincte du contrat⁶ en ce qu'elle implique toujours la présence d'un tiers qui est le bienvenu, qui institutionnalise de nouveau l'institution, alors que le contrat, dont la durée est limitée, exprime la volonté des parties contractantes et ne peut pas être envahi par une instance tierce, la contre-institution doit augmenter la « force d'hospitalité » et la justice de cette institution. Et si l'hospitalité n'est pas l'un des principes les plus importants de cette institution (la possibilité toujours présente pour une nouvelle personne, une instance tierce, d'être incluse et de devenir un membre du groupe et de participer au travail commun du groupe), alors la contre-institution révèle un paradoxe de l'hospitalité : en un certain sens, elle dissout l'hospitalité en faisant passer rapidement les invités ou étrangers (les migrants) en citoyens européens. L'hospitalité doit nécessairement être temporaire et brève, et son essence tient à l'urgente transformation d'un étranger en hôte future offrant l'hospitalité à encore un autre, nouvelle personne et futur étranger. Troisièmement, il me semble qu'une thématization possible de ce que Derrida appelle la

154

⁶ Cf. Georges Renard, *La théorie de l'institution. Essai d'ontologie juridique*, « Septième leçon: Institution et Contrat. 1. Leur distinction », Vol. 1, Sirey, Paris 1930, p. 357 et suivantes.

« contre-institution » pourrait rendre possible la transformation de la déconstruction en méthode reproductible, la transformant de fait en méthode, en la transmettant et en l'enseignant de façon rigoureuse⁷. Ainsi j'entends aussi montrer l'origine de la conception derridienne de la justice, de l'hospitalité, de l'Europe, de la démocratie et d'autres concepts liés (« concepts qui ne sont pas des concepts »).

C'est Saint-Simon, notre fidèle contemporain, qui parla le premier d'un parlement européen, qui imagina le premier une constitution européenne, qui voit l'Europe comme une institution ou comme un nouveau protocole en train de se faire, alors que les anciennes institutions « cèdent » leur place aux nouvelles. C'est le processus d'affaiblissement et de dissolution des anciennes institutions et d'émergence de nouvelles institutions⁸ qui me paraissent problématiques. Les

⁷ Le mot « institution » et ses différentes formes constituent la véritable obsession de Derrida. « Je privilégierais le mot institutions à celui de déconstructions ou architectures ». « Toute institution est une architecture », « Jacques Derrida: Invitation to a Discussion, Moderated by M. Wigley », *Columbia Doc.*, Vol. 1, 1992, pp. 12-13. « La déconstruction est une pratique institutionnelle pour laquelle le concept d'institution reste un problème, mais comme elle n'est pas davantage une " critique " [...] elle ne détruit pas plus qu'elle ne discrédite la critique ou les institutions ; son geste transformateur est autre, autre sa responsabilité... », Jacques Derrida, *Du droit à la philosophie*, Galilée, Paris 1990, p. 88. Derrida répète à de nombreuses reprises que la déconstruction n'est pas une méthode. Si la déconstruction n'est pas une méthode, alors elle n'a pas de protocoles, pas de procédures, pas de procédés, elle ne peut pas être répétée, transposée, traduite, ni donc thématifiée ou reconnue. Inversement, si la déconstruction est exclusivement la méthode de Derrida, si elle c'était son truc à lui ou si c'est le mien, alors elle n'a pas grand intérêt. « Parce qu'une méthode qui ne se répète pas (« J'ai ma propre méthode »), nous pourrions facilement la penser inutile ». Jacques Derrida, « La langue et le discours de la méthode », in *Recherches sur la philosophie et le langage, Cahier du groupe...*, Université de Grenoble, Grenoble 1983, p. 37.

⁸ Dans l'« Avant-propos » dans son bref texte de 1814 sur la réorganisation de l'Europe, Saint-Simon évoque l'importance des institutions et mentionne que le défaut d'institution conduit à la destruction de l'unité de la société : « Les vieilles institutions prolongent l'ignorance et les préjugés du temps où elles sont faites » (*Ibid.*, p. 16). Les institutions vieillissent parce qu'elles ne sont plus en adéquation avec les idées et les mœurs de leur époque, et doivent alors être complètement détruites. Saint-Simon cite deux obstacles à cette transformation de l'ancien en nouveau : cette réorganisation ne se produit pas immédiatement ou automatiquement mais plutôt au fil du temps, et il envisage également la possibilité que rien ne se reconstruise sur « la ruine des anciennes institutions ». Dans *Catéchisme des industriels*, qui date de 1823, Saint-Simon insiste sur le fait que la destruction totale des institutions est impossible : « Les institutions, de même que les hommes qui les

hésitations de Saint-Simon au fil du texte ne font qu'empirer les choses. C'est la raison pour laquelle j'aimerais penser l'idée d'établir une nouvelle organisation pour l'Europe avec l'idée d'institutions doubles ou parallèles que Saint-Simon mentionne dans ses écrits sur l'organisation de l'Angleterre. Sans même tenir compte du fait que Saint-Simon ne mentionne jamais des documents ou des chartes comme support de la création de l'Europe et de la nouvelle institutionnalisation de l'Europe, il est parfaitement conscient qu'un changement dans l'organisation et dans les liens entre les peuples devient la condition de l'abolition de la force et de la violence. Limiter et éliminer la force revient à éliminer les frontières entre Etats, les intérêts particuliers, en d'autres termes, faire obstacle au nationalisme des peuples. Le plan de Saint-Simon comporte trois ou même quatre étapes dans sa construction. Dès 1813, Saint-Simon entrevoit cela pour que « l'Europe » devienne synonyme d'un certain type d'institution, qui va à « l'encontre » des institutions souveraines des peuples souverains, et afin que ces institutions vieillissent et disparaissent finalement, il est besoin d'une « institution générale commune ». Les Européens ou la population européenne doivent être liés par cette institution, qui surpasse toute autre entité, telle que les entités nationales et partiales des religions et des Etats. Cette « institution politique commune à tous les peuples européens » doit « mettre un frein » aux ambitions nationales de chacun des peuples individuels⁹. Elle est porteuse par excellence de l'idée d'une justice et d'une hospitalité européennes. Voici comment Saint-Simon décrit le fonctionnement de cette institution :

La conséquence de ces travaux sera la réorganisation de la Société européenne, au moyen d'une institution générale commune à tous les peuples qui la composent, institution qui, suivant le degré de lumière de chacun, lui paraîtra scientifique ou religieuse, mais qui, dans tous les cas, exercera une action politique positive, celle de mettre un frein à l'ambition des peuples et des rois.¹⁰

156

Dans le paragraphe suivant, Saint-Simon affirme que le principal moment de régulation de cette action politique positive est en réalité la « force des scienti-

créent, sont modifiables ; mais elles ne sont point dénaturables : leur caractère primitif ne peut pas s'effacer entièrement », p. 38.

⁹ Claude Henri de Saint-Simon, *Mémoire sur la science de l'homme*, p. 239. Dans sa *Lettre aux savants européens*, Saint-Simon écrit que cette institution est à présent très affaiblie et abîmée par la guerre qui dévore les peuples Européens. *Ibid*, pp. 311–312.

¹⁰ Claude Henri de Saint-Simon, *Mémoire sur la science de l'homme*, p. 310.

fiques Européens », et par-dessus tout, de la philosophie¹¹. La philosophie, ou la communauté formée par les philosophes réunis en corporation, doit de fait assurer le fonctionnement de cette nouvelle institution qui n'est autre que l'Europe elle-même. Saint-Simon pense que les philosophes, ou mieux encore, la philosophie, ont la possibilité et la responsabilité de produire de nouvelles institutions et d'organiser la nouvelle vie de l'Europe unifiée. « Si la philosophie du siècle précédent était révolutionnaire », écrit-il, « la philosophie du 19^{ème} siècle doit être organisatrice¹² ». Si « les institutions ne sont que des idées en actes¹³ », Saint-Simon acte que le philosophe n'est pas simplement un producteur d'idées, mais celui dont la coopération avec d'autres philosophes et savants, transforme les idées en actes, faisant de ces idées une réalité. Il semble que la corporation, ou une certaine corporation européenne pour la philosophie, a une double tâche. En laissant de côté pour un instant le fait que cela requiert une seule et unique philosophie (Saint-Simon est obsédé par la théorie de la gravitation universelle et de son point de vue, tous les philosophes devraient l'être également), son intention est de rendre la théorie active en associant l'Institut et l'Université, la recherche et l'éducation. En ayant d'abord mis au jour et problématisé le paradoxe fatal des institutions qui forment les peuples et des peuples qui, en même temps, forment les institutions¹⁴, et ayant imaginé « la meilleure constitution possible », Saint-Simon imagine ensuite les institutions européennes organisées de telle sorte que « chaque question d'intérêt public soit considérée de la manière la plus approfondie et la plus complète¹⁵ ». D'une façon ou d'une autre, les débats philosophique ou parlementaire au sujet du bien commun dépassent le cadre fermé des Etats souverains et nationaux. La découverte du général et du commun, le champ d'application de cette corporation idéale de philosophes et de savants, représentant réellement le début de cette idée de l'institutionnalisation de l'Europe, conduit au problème ou au paradoxe des institutions doubles.

¹¹ Dans « Travail sur la gravitation universelle », écrit la même année, Saint-Simon explique que « La force des savants de l'Europe, réunis en une corporation générale ayant pour lien une philosophie basée sur l'idée de la gravitation, sera incalculable ». *Ibid.*

¹² Claude Henri de Saint-Simon, « De la réorganisation de la société européenne », p. 15.

¹³ Claude Henri de Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, p. 39.

¹⁴ Claude Henri de Saint-Simon, « De la réorganisation de la société européenne », pp. 35–36.

¹⁵ *Ibid.*, p. 28.

Si nous suivions l'idée de Saint-Simon selon laquelle la philosophie au 21^{ème} siècle doit être organisationnelle, dotée d'un pouvoir très fort d'institutionnaliser et de protéger diverses institutions, et si nous reconnaissons et amendions la vision de l'Europe de Saint-Simon, nous nous heurterions immédiatement à deux paradoxes. Le premier dilemme ou problème concernerait l'existence de deux types d'institutions parallèles, l'ancienne et la nouvelle, et la question de savoir si cet état de fait, qui peut être un état de violence présent à tous les esprits et dans toutes les conversations, est réellement transitoire. Sans prendre en considération ce que Saint-Simon dit des institutions anciennes vouées à disparaître, la nouvelle institution européenne ne prend leur place et ne les limite que partiellement et occasionnellement. Comment est-ce possible ? Le deuxième paradoxe, que Saint-Simon lui-même mentionne, et que je qualifierais de fatal, fait référence à un mot de Montesquieu selon lequel « c'est l'institution qui forme les hommes ». Comment est-il possible alors pour les mêmes hommes de créer des institutions nouvelles et différentes ? Voici un passage dans lequel Saint-Simon affronte cette difficulté :

C'est l'institution qui forme les hommes, dit Montesquieu; ainsi, ce penchant qui fait sortir le patriotisme hors de bornes de la patrie, cette habitude de considérer les intérêts de l'Europe, au lieu des intérêts nationaux, sera pour ceux qui doivent former le parlement européen, un fruit nécessaire de son établissement. Il est vrai : mais aussi ce sont les hommes qui font l'institution, et l'institution ne peut s'établir si elle ne les trouve tout formés d'avance, ou du moins préparés à l'être.¹⁶

Si l'Europe, c'est-à-dire l'institution européenne, forme des individus, les Européens, alors ce penchant, cette habitude de l'institution qui les forment a pour conséquence que le patriotisme dépasse les frontières des Etats et que l'intérêt européen a dépassé l'intérêt national. Dépasser les frontières des Etats nations dans ce contexte implique au moins deux nouveaux protocoles : une plus grande ouverture des Etats nations et l'hospitalité pour tous les citoyens de l'Europe, et bien sûr, le processus d'expansion de l'Europe en ouvrant ses nouvelles frontières à venir au-delà de tout patriotisme européen. Le problème se présente dans la seconde phrase de cet extrait de Saint-Simon. Puisque ce sont les hommes qui forment les institutions, et que les institutions forment les

¹⁶ *Ibid.*, p. 36.

hommes alors qu'ils sont en train de les former et de les construire, Saint-Simon part du principe que l'idée ou la forme de cette nouvelle institution préexiste déjà dans l'esprit de ceux qui la formeront bientôt. Autrement dit, l'institution peut seulement être formée si elle « trouve » des hommes déjà préparés et éduqués à la produire, ou au moins prêts à produire l'institution et à être formés par elle alors qu'ils la produisent elle. Le problème ou le paradoxe de l'institution comme sujet de cette deuxième phrase, l'institution qui peut déjà trouver des hommes ad hoc et formés par cette même institution, alors qu'elle n'existe pas encore, nous reconduit, à nouveau, à l'idée des institutions doubles ou parallèles. Saint-Simon utilise seulement une fois l'expression « doubles institutions ». Il le fait dans cet extrait où il utilise aussi pour la seule fois l'expression « les contre-institutions ».

La vision de l'Europe de Saint-Simon est déterminée au plus haut point par la relation entre la France et l'Angleterre, et il passe un temps considérable à étudier la situation politique et économique de l'Angleterre en étudiant sa Constitution, son organisation sociale et ses institutions. Il semble ainsi que l'Angleterre soit sa principale inspiration pour sa théorie de l'institution, et, de manière analogue, pour la construction de la future institution de l'Europe. Saint-Simon écrit dans *Catéchisme des industriels* :

On reconnaît que les Anglais ont admis en concurrence deux principes fondamentaux pour servir de base à leur organisation sociale ; on reconnaît que ces deux principes étant de nature différente et même opposée, il a dû en résulter, et qu'il en est résulté effectivement que les Anglais se sont en même temps soumis à deux organisations sociales bien distinctes, qu'ils ont, dans toutes les directions, doubles institutions, ou plutôt qu'ils ont établi dans toutes les directions les contre-institutions de toutes les institutions qui étaient en vigueur chez eux avant leur révolution, et qu'ils ont conservé en très grande partie.¹⁷

159

Saint-Simon écrit à deux reprises « dans toutes les directions ». Les institutions et les contre-institutions, au pluriel dans ce passage, comme cela apparaît clairement à quelqu'un aussi au fait de la situation en Angleterre que Saint-Simon, ne s'opposent pas mutuellement, bien qu'elles soient complètement différentes. Bien que Saint-Simon reconnaisse deux principes qui puissent s'opposer en

¹⁷ Claude Henri de Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, p. 99.

tant que tels, le terme « contre », préposé devant « institution », ne signifie certainement pas « dans une direction opposée », puisque les contre-institutions sont avant tout des organisations sociales tout comme les institutions en général. Les contre-institutions complètent l'activité des institutions ou occupent une partie de l'espace public qui n'est pas encore institutionnalisé ou qui demeure impossible à institutionnaliser. En même temps, l'existence parallèle et concomitante de ces deux types d'entités en Angleterre, même avant sa Révolution, offre une certaine garantie qu'elles ne sont pas mutuellement exclusives ou qu'elles ne s'invalident pas l'une l'autre, et qu'elles ont donc un futur en commun. En ce sens, « contre » ne veut pas dire « par contraste » ou « versus » mais « contact » ou « juxtaposition », et parfois même échange et relation¹⁸.

Si l'on met au singulier l'expression « les contre-institutions », on arrive à une seule « contre-institution » qui suit ou est juxtaposée à toutes les autres contre-institutions (*la contre-institution de toutes les institutions*). De plus, l'Europe, en tant que possible contre-institution possible de toutes les institutions, doit être, immédiatement, le véritable modèle philosophie de la contre-institution¹⁹ « de toutes les institutions » et doit repousser les limites de toutes les institutions pour s'assurer de leur ouverture et de leur hospitalité. Est-ce seulement possible ? Et certaines brèves interventions de Derrida, dans lesquelles il tente

¹⁸ La sociologie utilise aujourd'hui très rarement le terme de contre-institution (le secteur des ONG n'est pas d'habitude nommé ainsi, ni les différentes corporations ou associations de citoyens). Dans les années 1960, ce terme désignait quelque chose qui pourrait être similaire à ce que Saint-Simon détecte dans la vie sociale anglaise au début du 19^{ème} siècle. Dans « The Phantom Community », Paul Starr évoque le besoin pour une nouvelle action collective, et un « idéal d'organisation de la vie » différent qui compterait des contre-institutions. « C'était un idéal romantique d'organisation en communauté, dans laquelle les relations sociales seraient directes et personnelles, ouvertes et spontanées, en comparaison avec les relations rigides, distantes et artificielles de l'organisation bureaucratique ». « Les contre-institutions, communes, coopératives, cliniques publiques, écoles publiques, université publiques, centres d'aide, crèches, groupes de rencontres et autres formes de thérapie collective et « d'éveil de la conscience », journaux clandestins, organisation populaires, cabinets de droit pour l'intérêt public, et groupes de droit de l'environnement, de droit des femmes, des droits civiques et de droit des consommateurs », Paul Starr, « The Phantom Community », in *Co-ops, Communes & Collectives*, eds. J. Case & R.C. R. Taylor, Pantheon Books, New York 1979, p. 245.

¹⁹ L'une des dernières conférences de Jacques Derrida, ainsi que l'un de ses derniers textes publiés, sont intitulés : « Le modèle philosophique d'une 'contre-institution' », *SIECLE. Colloque de Cerisy*, IMEC, Paris 2005.

de thématiser la contre-institution, peuvent-elles être d'une quelconque utilité à la grande proposition de réorganisation de l'Europe faite par Saint-Simon ?

Derrida essaie de thématiser sa relation et sa résistance aux institutions à de nombreuses occasions²⁰ ; cependant il ne se réfère à la contre-institution seulement dans deux ou trois reprises à deux brefs moments dans un effort de définition de sa relation à l'institution ou aux institutions en tant que telles. La dernière fois, vers la fin de sa vie²¹, et avant cela dans les années 1990 dans quelques entretiens²², ainsi qu'au moment de recevoir la légion d'honneur le 14 juillet 1992.

²⁰ « Et finalement, pour en finir avec l'affectif, je peux dire que l'école a été un enfer pour moi. [...] J'ai un rapport absolument névrotique à l'institution que j'ai pourtant habitée toute ma vie ; et, encore aujourd'hui, quand j'entre dans des bâtiments comme celui-ci, ça me prend aux tripes, vraiment, et ce sont des choses – il faudrait analyses – qui remontent à la maternelle... » J. Derrida, « L'école a été un enfer pour moi... », Conversation avec J. Derrida – B. Defrance, *Cahiers Pédagogiques*, n. 270 & 272, janvier, mars, 1989.

²¹ Dans « Le modèle philosophique d'une 'contre-institution' », alors qu'il analyse les « phénomènes quasi-institutionnels ou contre-institutionnels », Derrida liste sept caractéristiques principales de la contre-institution, en ayant clairement en tête l'idée du Collège International pour la Philosophie et Cerisy (l'expérience contre-institutionnelle de Cerisy) : la contre-institution est d'origine non gouvernementale ; elle n'a pas pour mission la guerre ou la résistance à une autre institution ; la philosophie, bien qu'omniprésente, ne doit pas dominer les autres disciplines ; elle est internationale ; elle ne décerne pas de titre honorifique, académique ou professionnel ; elle garantit une place à l'expertise et à l'expérimentation ; enfin l'on ne sait jamais à quoi s'attendre dans un espace contre-institutionnel parce qu'elle contient en elle un espace pré-institutionnel, un espace qui précède la norme (qui est « incalculable », terme que le texte répète plusieurs fois). J. Derrida, « Le modèle philosophique d'une 'contre-institution' », *SIECLE. Colloque de Cerisy*, IMEC, Paris 2005, 248, pp. 253–255. Ce texte a été traduit en anglais sous le titre de « The Philosophical Model of a Counter-Institution », in *Artists, Intellectuals and World War II*, eds. Ch. Benfey & K. Remmler, University of Massachusetts Press, Amherst 2006, pp. 46–55.

²² Dans un entretien donné en 1991 à François Ewald (*Magazine Littéraire*, n. 286, 1991), Derrida explique très clairement pourquoi la littérature, par comparaison avec la philosophie et la science, est d'entrée de jeu institution et contre institution. « La littérature se *place à l'écart de l'institution, à l'angle que l'institution fait avec elle-même pour s'écarter d'elle-même* ». La contre-institution se distingue avant tout par sa distance à l'institution. Cette distance est aussi une distance par rapport à soi, en la laissant ouverte à l'expérimentation, à de nouvelles voix, mais aussi à l'expertise.

Il y a trois conditions inconditionnelles à l'existence de la contre-institution. La première est de ne pas appartenir à une institution, une non-appartenance essentielle. En reprenant l'accusation de Gide, Derrida insiste :

I am not one of the family (*je ne suis pas de la famille*), which means: do not consider me 'one of you,' 'don't count me in,' I want to keep my freedom, always: this, for me, is the condition not only for being singular and other, but also for entering into relation with the singularity and alterity of others. When someone is one of the family, not only does he lose himself in the herd (*le grégaire*), but he loses the others as well; the others become simply places, family functions in the organic totality that constitutes a group, school, nation or community of subjects speaking the same language.²³

La seconde condition tient à l'établissement du spontanéisme.

In abstract and general terms, what remains constant in my thinking on this question is indeed a critique of institutions, but one that sets out not from the utopia of a wild and spontaneous pre- or non-institution, but rather from counter-institution. I do not think there is, or should be, the 'non-institutional'. I am always torn (*Je suis toujours pris*) between the critique of institutions and the dream of an *other* institution that, in an interminable process, will come to replace institutions (*viendra remplacer des institutions*) that are oppressive, violent and inoperative. The idea of counter-institution, neither spontaneous, wild nor immediate, is the most permanent motif that, in a way, has guided me in my work (*L'idée d'une contre-institution, non pas spontanée ni sauvage ni immédiate c'est le motif le plus permanent qui m'a guidé en quelque sorte*).²⁴

²³ Jacques Derrida, Maurizio Ferraris, *A Taste for the Secret*, Polity, Cornwall 2001, p. 26; Interview from 17 July 1993, French manuscript, 16. Cependant, Derrida continue, « la seconde dimension [...] est en fait que mon envie de ne pas être de la famille est supposée par le fait de vouloir être de la famille ». « Je suis quelqu'un qui n'a jamais quitté l'université ». *Ibid.*, pp. 43; 26.

²⁴ Jacques Derrida, Maurizio Ferraris, *A Taste for the Secret*, pp. 50–51; Interview, 25–26 January, 1994, French manuscript, p. 31.

L'Europe, la démocratie, la justice (ou même l'Etat²⁵ !) joue le rôle d'un « autre de l'institution qui, dans un processus interminable, viendra remplacer les institutions qui sont oppressives, violentes et inefficaces ». Dans le manuscrit français, qui transcrit ce qui a été dit en français, il n'y a aucune description des institutions (« oppressives, violentes et inefficaces ») qui doivent être remplacées ou combattues par l'intermédiaire de contre-institutions. Derrida ajouta cette partie de la phrase dans la version anglaise de l'entretien. La contre-institution est sans aucun doute une institution (puisque ce qu'elle est n'est pas entièrement opposé à l'institution en tant que telle ; ainsi, en tant que certain type d'institution, elle inclut certainement un groupe d'individus fonctionnant ou travaillant ensemble et prêts à accueillir d'autres individus), mais une institution qui est constituée par la critique des institutions ou de l'activité institutionnelle. La condition pour qu'elle résulte d'une critique d'un « état violent » est la distance a priori envers les institutions en général (ne pas appartenir aux institutions, l'immunité aux institutions ; « je ne suis pas de la famille »), et en même temps, l'attente, Derrida parle du rêve, d'une nouvelle institution à l'horizon, qui, progressant doucement et prenant doucement la place des anciennes institutions, qui les corrigent nécessairement. Une autre chose notable – c'est un processus interminable.

La troisième condition a avoir avec « l'ironie institutionnelle²⁶ » et le danger toujours rampant de l'Etat, soit le danger toujours présent pour l'Europe émanant des Etats. Dans son « Discours de réception de la Légion d'honneur », Derrida déclare :

Qu'il s'agit d'écriture ou de pensée, d'enseignement ou de recherche, de vie publique ou de vie privée, si je n'ai jamais rien eu contre l'institution, j'ai toujours aimé la contre-institution, qu'elle fût d'Etat ou précisément a- ou contre-étatique. Je crois aussi qu'on ne fait la guerre aux institutions qu'en

²⁵ « J'ai même eu l'occasion de définir l'Etat – l'Etat tel qu'il devrait être – comme contre-institution, nécessaire pour s'opposer à ces institutions qui représentent les intérêts particuliers et les propriétés. Et je dirais la même chose en ce qui concerne le droit international ». *Ibid.* Cette phrase n'existe pas non plus dans la version française, elle n'a jamais été prononcée pendant l'entretien, mais a été ajoutée ensuite dans la version anglaise.

²⁶ « Je crois que j'ai passé ma vie, en particulier puisqu'elle a largement été académique, mais heureusement pas son intégralité, à débattre avec les lois et les ruses de l'ironie institutionnelle », Benoît Peeters, *Derrida*, Flammarion, Paris 2010, p. 549.

leur nom, comme pour leur rendre hommage et en trahissant, à tous les sens de ce mot, l'amour qu'on leur porte [...] L'ironie, c'est que l'institution par excellence, l'Etat, assuré qu'il n'est pas d'absolue extériorité qui puisse lui faire objection ou opposition, l'Etat finit toujours par reconnaître les contre-institutions et c'est le moment où, élues, choisies ou confirmées, elles redeviennent ordre et légion.²⁷

Déclarer la guerre aux institutions, ou l'anti-institutionnalisme (*Soyons très anti-institutionnaliste!*²⁸), ou même la critique radicale des institutions, n'a rien à voir avec la contre-institution. L'avertissement de Derrida ici est directement lié à deux autres moments : il n'y a pas d'espace suffisamment sûr hors de l'Etat où une contre-institution pourrait être durable et entièrement indépendante (et inversement, il n'y a aucun espace hors des Etats où l'Europe peut être en sûreté ; l'Europe ne peut occuper un espace en dehors des Etats, mais est plutôt à l'intérieur des Etats, and plus que tout, aux frontières entre ces Etats et aux frontières avec d'autres Etats). Il n'y a pas non plus d'espace « d'absolue extériorité » duquel ou au sein duquel l'Europe pourrait être en directe et brutale opposition aux Etats qu'elle comprend ou qu'elle comprendra bientôt. Le dernier argument de Derrida au sujet de l'Etat ou des Etats qui incorporent et avalent la nouveauté de la contre-institution semble aligné avec l'Etat que Saint-Simon a connu deux cents ans plus tôt. Le congrès ou l'alliance de la paix des Etats européens contemporains a été usurpé par des guerres sanglantes pour la souveraineté. Les efforts de Saint-Simon consistent à réanimer l'idée qui peut survivre, devenir réelle, seulement si nous trouvons, de manière urgente, une nouvelle forme d'association entre les peuples, une nouvelle forme de discussion des affaires publiques, de nouveaux protocoles d'hospitalité, une nouvelle justice qui s'institutionnalise continuellement, c'est-à-dire une institution qui à nouveau mette un terme à la violence et à la force.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatriques*, (1973–1974), Gallimard-Seuil, Paris 2003, p. 34.